

Code Éthique

velatia

Table des matières

1. OBJECTIF
2. DOMAINE D'APPLICATION
3. PRINCIPES ÉTHIQUES
4. RÈGLES GÉNÉRALES DE CONDUITE
5. RÈGLEMENT DU CODE ÉTHIQUE

Le présent Code Éthique a été approuvé par le Conseil d'administration de Velatia réuni en séance le 28 mars 2017 et adopté par le Comité de direction de Velatia lors de sa séance du 24 avril 2017.





1. Objectif

Définir les lignes générales de comportement éthique qui doivent guider tous les employés de **Velatia** dans l'exécution de leurs fonctions, dans leurs relations professionnelles avec leurs collègues, responsables, subordonnés, clients et fournisseurs, en agissant toujours dans le respect de la législation de chaque pays et des principes éthiques de leurs cultures respectives.

Le Code Éthique fait partie des normes de Gouvernement d'entreprise de **Velatia** et reflète son implication envers l'éthique d'entreprise et la transparence dans tous les domaines d'action.

2. Domaine d'application

Ce Code Éthique est applicable à toutes et chacune des personnes qui ont une relation contractuelle ou similaire avec **Velatia**, qui réalisent des stages de formation ou exercent d'une manière ou d'une autre leur activité professionnelle sur le site ou avec des matériaux appartenant à **Velatia**, indépendamment de leur emplacement géographique ou fonctionnel.

L'application de ce Code s'entend sans préjudice des normes générales ou sectorielles dérivées de la législation espagnole ou de celle des pays dans lesquels les professionnels réalisent leur activité.

Tous les employés de **Velatia** doivent accepter les contenus du présent Code Éthique.

3. Principes éthiques

Les piliers sur lesquels est basé ce Code Éthique sont les principes éthiques du Pacte Mondial des Nations unies dont **Velatia** est membre dans le domaine des droits de l'homme, des règles professionnelles, de la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ces principes sont basés sur :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU.
- La Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes fondamentaux et les droits au travail.
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
- La Convention des Nations unies contre la corruption.





4. Règles générales de conduite

Dans l'application des principes précédents, nous indiquerons ci-après les règles générales de conduite éthique qui doivent guider et orienter la manière d'agir de tous les employés pendant le déroulement de leur activité professionnelle.

1. Application de la légalité, des droits et des libertés fondamentales

Nous agissons à tout moment en respectant la légalité, les droits de l'homme et les libertés publiques et assumerons, appliquerons et respecterons toutes les politiques, les procédures et règles de **Velatia** dans notre domaine d'action, ainsi que les réglementations internes de l'entreprise pour laquelle nous fournissons un service.

2. Droits au travail

Nous encourageons et respecterons le droit des travailleurs à la liberté d'association, au droit de se syndiquer et d'être affilié et au droit à la négociation collective, dans le cadre légal.

La journée de travail sera définie en fonction de la législation locale de chaque pays, en assurant l'application des conventions et des recommandations de l'Organisation internationale du travail. **Velatia** s'engage par ailleurs à appliquer la législation en vigueur en matière de rémunération et le principe de rémunération égale pour les employés de même valeur.

3. Respect

Nous nous engageons à respecter et encourager les principes d'égalité des chances, de diversité, de respect envers les personnes et de non-discrimination pour motifs de race, couleur, sexe, préférences sexuelles, langue, religion, opinion politique ou de toute autre nature, origine nationale ou sociale, position économique, handicap ou toute autre condition.

Nous ne tolérerons aucun abus, harcèlement, intimidation, ni aucun autre type d'agression pendant le déroulement de l'activité professionnelle envers aucune personne, qu'elle fasse partie ou pas de **Velatia**.

Nous ne permettrons sous aucun prétexte l'utilisation du travail forcé ou réalisé sous la contrainte, ni le travail des enfants dans une entreprise de **Velatia**, quelle qu'elle soit.

4. Gestion des personnes

Nous devons encourager et valoriser l'existence de la diversité des personnes, des points de vue, du talent et des expériences.

Les personnes qui assument des fonctions de direction et de gestion de personnes devront assumer la responsabilité de leurs actions et de celles de leurs collaborateurs.

Elles devront également promouvoir le développement professionnel de ceux-ci en leur fournissant la formation jugée nécessaire pour exercer correctement leurs fonctions dans leur poste actuel et futur.

Le rapport avec les collaborateurs doit être de respect mutuel, en encourageant le dialogue fluide et la communication constante.

Nous reconnâtrons le mérite et les qualités de chaque collaborateur, nous encouragerons l'égalité des chances pour accéder aux opportunités de





développement professionnel existantes en fonction des caractéristiques, des qualités et des apports de chaque personne.

Nous ne prendrons aucune décision impactant le déroulement de la carrière professionnelle d'un collaborateur si elle est basée uniquement sur les relations personnelles.

Velatia veillera à maintenir le processus de sélection le plus rigoureux et le plus objectif ; celui-ci devra porter exclusivement sur les mérites de la formation, personnels et professionnels des candidats et les besoins du Groupe, en tenant compte des compétences et valeurs définies par **Velatia**.

5. Travail en équipe

Nous collaborerons activement dans les équipes de travail dont nous sommes membres, afin d'atteindre les objectifs définis et nous fournirons toutes les informations nécessaires à nos collègues, responsables, collaborateurs, etc. sans occulter ni les erreurs ni les défauts d'exécution.

6. Droit à l'intimité

Nous respecterons le droit à l'intimité des professionnels, notamment concernant les données confidentielles, médicales et économiques. **Velatia** respectera les communications personnelles de ses professionnels sur Internet et autres médias.

Velatia fournira les moyens nécessaires pour réaliser le travail et considérera que les informations transmises par ses moyens sont des informations de l'entreprise. Ces informations transmises ne pourront pour ce motif être considérées comme privées si elles doivent être supervisées par le Groupe dans le cadre de l'exercice proportionné de ses devoirs de contrôle.

7. Utilisation et protection des ressources

Velatia s'engage à mettre à disposition de ses professionnels les moyens et ressources nécessaires et adaptés pour l'exercice de leur activité professionnelle.

Nous utiliserons correctement toutes les ressources fournies pour l'exécution du travail et dans les buts pour lesquels elles ont été conçues.

L'utilisation de tout type de bien, actif ou de toute dépense à la charge de Velatia devra s'adapter aux principes de besoin et d'austérité.

Les professionnels du Groupe s'engagent à utiliser de manière responsable les moyens de communication, les systèmes informatiques et, en général tous les autres moyens que la Société pourrait mettre à leur disposition selon les politiques et critères définis dans ce domaine.

8. Santé et sécurité

Velatia encourage parmi les personnes de son équipe (ainsi que parmi ses collaborateurs, fournisseurs et sous-traitants) une culture préventive, de telle sorte que chacune d'entre elles intègre dans son travail quotidien la gestion de la santé et la sécurité. C'est pourquoi elles s'engagent toutes sans exception à respecter et appliquer les obligations dérivées de ce domaine.

9. Responsabilité envers l'environnement

Selon les engagements assumés par Velatia dans le domaine de la politique de qualité, de l'environnement et de la prévention des risques, Velatia doit encourager et intégrer une culture responsable envers l'environnement.

Dans cette optique, toutes les personnes de l'entreprise doivent connaître et assumer cette politique et mettre tout en œuvre pour minimiser l'impact





environnemental produit par les activités et l'utilisation des appareils, installations et moyens de travail mis à leur disposition.

Dans leurs rapports avec les sous-traitants, les fournisseurs ou les entreprises collaboratrices externes, **Velatia** transmettra ces principes et exigera l'application des conditions environnementales nécessaires dans chaque cas.

10. Bonne gouvernance

Velatia s'engage à adopter des pratiques avancées de gouvernance d'entreprise en concordance avec les recommandations de bonne gouvernance généralement acceptées sur les marchés internationaux.

11. Lutte contre la corruption

Afin d'assurer l'application des engagements de notre politique anti-corruption, **Velatia** demande instamment à tous ses employés d'appliquer strictement les règles de conduite éthique suivantes :

- Pots-de-vin et extorsion

Il est interdit aux employés de **Velatia** d'offrir, payer, demander ou recevoir des pots-de-vin sous forme de prêts, d'honoraires, de prime ou tout autre type de bénéfice, ou contacter de toute personne pour l'inciter à réaliser un acte malhonnête, illégal ou impliquant un détournement de la confiance dans le cadre des activités et des relations commerciales de **Velatia**.

- Paiements de facilitation

Velatia interdit à tout employé de remettre ou recevoir des sommes d'argent en échange de son aide pour garantir ou accélérer le cours d'une démarche ou d'une action.



- Cadeaux

Il est interdit de recevoir (de la part des employés de **Velatia**) et d'offrir (aux clients, partenaires, fournisseurs, institutions ou toute autre personne ou organisme travaillant réellement ou potentiellement avec **Velatia**) des cadeaux pouvant influencer l'objectivité ou avoir un impact illicite sur la relation commerciale ou professionnelle. **Velatia** permet à ce sujet les cadeaux dans les conditions suivantes :

- S'ils sont autorisés par la législation de chaque pays et par les principes éthiques de sa culture.
- S'ils sont remis pour un motif de pratique commerciale ou une utilisation sociale de courtoisie acceptée.
- S'ils possèdent une valeur économique très réduite ou une valeur symbolique.
- S'ils ne sont pas préjudiciables à l'image de **Velatia**.

12. Conflit d'intérêts

Nous n'utiliserons jamais de manière incorrecte l'influence personnelle pour faire des affaires avec une société ou un organisme, dans lequel nous-même ou une autre personne avec qui nous sommes en relation aurait un intérêt autre que celui de **Velatia**.

Nous pourrions par ailleurs avoir d'autres relations professionnelles, exercer des activités pédagogiques, sociales ou politiques dans d'autres organismes à condition que cela n'implique aucun intérêt ou aucune répercussion dans l'engagement professionnel acquis par l'employé envers **Velatia**.

Concernant les conflits d'intérêts, nous observerons les principes d'action généraux suivants :

- **Indépendance** : agir à tout moment avec professionnalisme, avec loyauté envers le Groupe en s'abstenant de privilégier ses propres intérêts aux dépens de ceux du Groupe.
- **Abstention** : s'abstenir d'intervenir ou d'avoir une influence sur la prise de décisions pouvant avoir un impact sur les organismes du Groupe avec lesquelles il existe un conflit d'intérêt.
- **Communication** : signaler les conflits d'intérêts dans lesquels nous sommes impliqués.

13. Confidentialité

Toutes les informations dont nous disposons et de nature stratégique, économique ou commerciale sur les entreprises et les personnes qui font partie de **Velatia** sont totalement confidentielles ; elles ne peuvent à aucun moment être partagées avec un autre travailleur si elles ne sont pas nécessaires dans le cadre de son travail, ni avec aucune autre personne étrangère à **Velatia** (dont la famille et les amis).

L'obligation de maintenir toutes ces informations dans le domaine strictement confidentiel se maintient même au-delà de la fin des relations professionnelles avec **Velatia**.

14. Transparence des informations.

Toutes les informations communiquées (dont les informations légales et comptables) seront raisonnablement précises, fiables, complètes et compréhensibles.

Nous transmettrons des informations claires et transparentes sur les produits et services offerts pour assurer qu'ils sont bien connus de manière adéquate et correcte.





15. Relation avec les clients et les fournisseurs

Le rapport avec les clients et les fournisseurs sera basé sur la confiance et le respect et se déroulera dans un cadre de collaboration permettant d'atteindre des objectifs et des bénéfices mutuels.

Tous les clients seront traités à égalité de condition de diligence et de traitement, sans qu'aucun d'entre eux ne reçoive une attention différente des autres.

Le choix et l'engagement de fournisseurs seront basés sur des critères techniques, professionnels, éthiques et sur les besoins de l'entreprise, en marge de tout lien personnel, familial ou économique, dans le respect de la transparence, l'égalité de traitement et d'opportunités et l'utilisation de critères objectifs.

Nous encouragerons les clients et fournisseurs à connaître ce Code Éthique pour garantir que les principes qu'il contient soient mieux appliqués.

16. Relation avec la concurrence

Velatia s'engage à faire concurrence loyale sur les marchés et n'émettra aucune publicité mensongère ou dénigrante concernant ses concurrents ou des tiers.

17. Relation avec la société

Les relations avec les autorités, les organismes régulateurs et les pouvoirs publics seront toujours fondées sur les principes de coopération et de transparence et les principes développés dans la politique de responsabilité sociale de l'entreprise.

5. Règlement du Code Éthique

Comité d'éthique et de prévention des délits (« le Comité d'éthique »)

Le Comité d'éthique naît de l'implication de **Velatia** envers l'implantation et l'application du Code Éthique et son objectif est de :

- Diffuser le Code Éthique pour que toutes les personnes de **Velatia** le connaissent.
- Résoudre toutes les questions éventuelles émanant de son interprétation et guider les actions en cas de doute.
- Faciliter un moyen de communication directe pour toutes les personnes impliquées, pour communiquer tout défaut d'application du Code Éthique.
- Évaluer et communiquer le niveau d'exécution du Code Éthique.

Dans l'exercice de ces fonctions, le comité d'éthique garantira à tout moment la confidentialité dans le traitement de toutes les informations, les doutes, les questions et les informations de tous types reçus.

Canal éthique

Velatia met à disposition des professionnels du Groupe un canal de communication confidentiel pour encourager l'application du Code Éthique (« canal éthique »).

Le canal éthique est un canal transparent permettant aux professionnels du Groupe de communiquer des comportements pouvant impliquer la





commission d'une irrégularité ou d'un acte contraire à la légalité ou aux normes d'actions du Code Éthique.

Le canal éthique pourra être consulté dans l'intranet de **Velatia** et l'identité de la personne communiquant sera considérée comme une information anonyme, sauf si celle-ci donne son consentement à qu'elle soit révélée.

Interprétation du Code Éthique

En cas de doute d'interprétation émanant de ce code, le comité d'éthique est à disposition de l'employé pour y répondre.

Néanmoins, si possible, **Velatia** encourage ses employés à poser les questions concernant le Code Éthique à leurs responsables qui sont responsables de la formation et de la communication avec leurs équipes dans tous les aspects en rapport avec ce code.

Diffusion, formation, communication et évaluation

Pour promouvoir la diffusion du Code Éthique, le comité d'éthique rédigera et approuvera des plans et des actions de formation et de communication interne.

Défaut d'application et infractions

Chacun des employés de **Velatia** a l'obligation de communiquer tout éventuel défaut d'application des principes détaillés dans ce code, par les moyens de communication indiqués ci-après (que ces défauts les concernent personnellement ou qu'ils concernent des tierces personnes), ainsi que toute

incitation à les enfreindre (interne ou étrangère à **Velatia**). Dans ces cas, les employés :

- Devront communiquer la violation du Code Éthique à leur responsable, qui, à leur tour, communiquera ce défaut d'application au comité d'éthique.
- Ils pourront également informer et se mettre directement en contact avec le comité.

Toutes les allégations d'éventuelles, défauts d'application du Code Éthique, entraîneront une analyse exhaustive pour assurer leur véracité ; il sera alors possible de demander une assistance interne ou externe.

Personne, indépendamment de son niveau ou de sa position, n'est autorisé à demander à un professionnel de commettre un acte illégal ou contraire aux dispositions du Code Éthique. Aucun professionnel ne peut non plus justifier un comportement incorrect, illégal ou contrevenant aux dispositions du Code Éthique en invoquant l'ordre d'un supérieur hiérarchique.

Les comportements contraires au Code Éthique devront être corrigés dès que possible et seront soumis à des actions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation professionnelle avec **Velatia**.

Approbation, durée de validité et révision du Code Éthique

Le présent Code Éthique entre en vigueur lors de l'approbation du conseil d'administration de **Velatia**, et restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit dérogé.

Le Comité d'éthique le révisera tous les ans et proposera les modifications jugées nécessaires (en tenant compte des suggestions et propositions réalisées par les employés et les engagements acquis par **Velatia** en matière de responsabilité sociale d'entreprise) et gèrera dans ce cas leur approbation et diffusion.



Le Comité d'éthique met à disposition de tous les employés de **Velatia** les voies de communication directe suivantes:

ethics@velatia.com

<https://community.velatia.com/SitePages/Canal%20Ético%20Velatia.aspx>

The logo for Velatia, featuring the word "velatia" in a dark blue, lowercase, sans-serif font. A small orange square is positioned above the letter 'i'.

Parque Científico y Tecnológico de Bizkaia. Edificio 104
48170 Zamudio
Bizkaia (España)